Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27
Présents : 20
Votants : 24

OBJET :

N°DCM2024-80

Médiathèque : Modification du règlement intérieur et actualisation de la charte d'utilisation de l'espace multimédia

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 19/12/24

Publié le : 19/12/24

Le Maire,
Marin GAILLARD

PO

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-quatre -----
le douze décembre à dix-huit heure trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2024

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Anne-Dominique VAUDEY, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Valérie CHAUVIGNÉ, Alexandre PESSEY-GIROD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Valentin VAUDEY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Laurence PARROT-SCHOPPOFF informe le Conseil Municipal que la médiathèque de Saint Pierre en Faucigny, ouverte en mars 2008, réaménagée en 2023 accueille toujours plus de public. Une vraie réussite sur le plan culturel pour la commune qui est à saluer.

Le réaménagement a permis de prendre en compte sur le site, les besoins nouveaux des utilisateurs notamment sur le plan des espaces multimédia qui permettent aujourd'hui de proposer des accès de travail et d'études plus adaptés.

Pour tenir compte des évolutions du site et des besoins à la fois des utilisateurs et des médiathécaires et bénévoles, il convient d'actualiser la charte d'utilisation en intégrant des règles de bon fonctionnement : sur les impressions, les responsabilités réciproques, l'usage par les mineurs...

Par ailleurs, cela implique une modification du règlement intérieur qu'il convient de mettre à jour également pour répondre aux usages et publics. Renforcer certaines règles d'utilisation du site, gestion des mineurs, présence parentale lors des visites des enfants de moins de 10 ans, respect des bénévoles et des professionnels, respect du site, propreté...

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve *la* modification du règlement intérieur et l'actualisation de la charte d'utilisation de l'espace multimédia (joints à la présente délibération) ;

- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Valentin VAUDEY

